



MAIRIE
DE
ROSCANVEL
29570

**ARRETE MUNICIPAL INTERDISANT LA CIRCULATION IMPASSE
DES ILES**

Téléphone : 02 98 27 48 51
Télécopie : 02 98 27 41 10

Web: www.roscanvel.fr
Courriel: mairie@roscanvel.fr

Le Maire de Roscanvel

Vu le code de la route,

Vu le code général des collectivités territoriales et particulièrement les articles L 2213.1 et L 2213.2,
Vu la demande présentée par Monsieur Dominique Fleuret, Président de l'APPR demeurant chemin de Run Ar C'had 29570 ROSCANVEL et Madame Christine Dequirez -organisatrice de la fête des voisins demeurant 2 route de Trégoudan 29570 ROSCANVEL concernant une demande de réglementation de la circulation Impasse des Iles en vue de l'organisation de la fête des voisins le samedi 01 juin 2024,
CONSIDERANT qu'à cette occasion, il est indispensable de prendre des mesures exceptionnelles et momentanées concernant la circulation automobile,

ARRETE CE QUI SUIT

Article 1^{er} :

La circulation sera interdite Impasse des Iles du vendredi 31 mai 2024 à 14 heures au Dimanche 02 juin 2024 à 17 heures.

Article 2 :

Une signalisation sera mise en place.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Finistère
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale 29160 Crozon
- Monsieur Dominique Fleuret, Président de l'APPR,
- Madame Christine Dequirez,
- Monsieur le Responsable des services techniques de la commune de Roscanvel
- Et publication en sera faite sur le site internet de la commune et sur les lieux.

Fait à Roscanvel
Le 20/03/2024
Le Maire
Jean Yves Gourvez

